

Thème : Le temps

D'emblée, la notion de temps en médiation renvoie à des sens différents :

- le temps c'est la durée du processus de médiation,
- le temps c'est aussi la durée de chacune des séances,
- le temps, c'est encore le rythme du processus,
- le temps, c'est enfin le moment où la médiation est proposée, acceptée.

L'atelier s'est proposé d'appréhender ces différents sens.

Le moment :

La notion de temps n'est pas la même pour tous les médiés ; le temps fait son œuvre de façon différente pour chacun. Il faut parfois une maturation du conflit pour qu'une médiation puisse être envisagée ou que des solutions puissent émerger. Dans un contentieux opposant un salarié à une entreprise suite à la rupture du contrat de travail, par exemple, après quelques années, la rupture de la relation reste une blessure pour le salarié alors que pour l'entreprise elle peut n'être plus qu'une provision dans les comptes.

Dès lors, la question qui se pose est : comment s'assurer que le temps de la médiation vient à point nommé par rapport au temps du conflit ? Ou encore : faudrait-il attendre que le conflit ait montré son caractère délétère pour que la médiation puisse prospérer ?

La durée du processus :

On s'est enfermé dans la conception selon laquelle la médiation va plus vite et coûte moins cher qu'une procédure ; mais il faut sortir de cette « contrainte » et savoir prendre le temps, respecter le silence (le temps c'est aussi le silence). A cet égard la question peut se poser, en médiation judiciaire, des moyens de « s'affranchir » ou d'aménager la règle du délai de 3 mois renouvelable une seule fois.

Réciproquement, certaines méthodes de médiation prônent un processus dans un temps délibérément resserré ; par exemple le CEDR recommande d'organiser la médiation sur une journée à partir de 8 h 00, l'objectif étant de constater un accord en fin de journée (cette méthode étant sans doute plus adaptée dans les conflits où il y a moins d'affect).

Il faut prendre garde au fait que les enjeux temporels peuvent être différents pour les médiés ; l'un d'entre eux peut avoir intérêt à gagner du temps. Quoiqu'il en soit, le temps des médiés est subjectif, il est dans le ressenti de chacun, à la différence d'un temps objectif (celui de l'entreprise, de la juridiction qui a ordonné la médiation).

Le rythme du processus :

Le rythme de la médiation doit tenir compte de la nécessité d'une prise de conscience (notamment dans la médiation familiale). « Ce n'est pas parce qu'on tire les fruits sur l'arbre qu'on les fait mûrir ».

Si les deux médiés ne sont pas au même stade de la maturation du différend qui les oppose il faudra du temps, et peut-être des entretiens séparés, pour les amener à un même niveau. De ce fait, le médiateur peut aussi revenir en arrière dans les étapes du processus afin de l'adapter aux besoins de chacun.

La durée de chacune des séances :

Il y a un lien entre le temps et la méthode du médiateur : par exemple, débiter le processus par des entretiens séparés, en fixant une réunion qui donne un point de départ peut permettre de gagner du temps par rapport à de longs préliminaires téléphoniques avant une réunion plénière.

L'idée reste de poser le cadre temporel de la séance, quitte à l'abréger si elle a été trop dense, car cette contrainte de temps peut parfois favoriser la survenance du point de bascule.

Conclusion :

Au fil de l'atelier un parallèle entre le temps du conflit, du point de vue des médiés, et la courbe du deuil s'est établi : sidération / colère / déni / intégration (acceptation) / accès aux bénéfices cachés (en quoi cette épreuve m'a-t-elle transformé ?) ; en médiation pénale on utilise aussi la progression « chaos / échange / apaisement »

Cette analogie présente un double intérêt théorique :

- on peut situer sur cette courbe le moment où la médiation peut (ou ne peut pas) être proposée, et le moment où elle produira ses effets les plus bénéfiques,
- il peut être utile au médiateur de “diagnostiquer” l'état de chacun des médiés, à l'occasion d'entretiens séparés, en début de processus.

Porteur du Thème : Christine DELCOURT

Autres participants : Dominique CHAPELON, Bertrand DELCOURT, Louis de FOUCHIER, Claude FRANCK, Karine GOUPIL, France GROU – RADENEZ, Brigitte LE DOARE, Hervé LOUF, Jacques REVOL, Caroline SANDLER ROSENTAL